
Examens organoleptiques des vins : une mise à jour de la liste de mots de défaut et de refus

Le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, boissons alcoolisées et spiritueux du 9 septembre 2026 a validé un document listant les mots de défaut et de refus. Cette liste est applicable à l'ensemble des AOP viticoles en France.

Cette publication liste les mots de défaut applicables pour les vins d'Appellations d'Origine Protégées. La liste de mots utilisées lors des examens organoleptiques des vins d'appellations sont réparties en deux catégories :

1. Une liste des défauts (liste nationale).
2. Une liste des mots de refus (liste spécifique à chaque appellation).

Les mots de défaut et de refus correspondent aux caractéristiques considérées comme négatives pour l'appellation, au sens de la directive [INAO-DIR-CAC-2](#). Leur intensité les rend réhabilitaires lors d'un examen organoleptique.

Le document proposé établit la liste des mots de défaut (annexe 1) et des mots de refus (annexe 2) applicables aux seules appellations d'origine protégée, validées par le comité national en séance du 09 septembre 2026.

Source URL: <https://www.inao.gouv.fr/liste-mots-defaut-vin>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/media/854>